

Deux ans après, en 1728, les Bénédictins, autorité si grave, se contentaient de dire en parlant de Charlieu, à peu près comme Severt, un siècle auparavant : *A diocesi matis-censi pendet in spiritualibus, in temporalibus vero à curia lugdunensi.* (*Gallia christiana*, t. IV, colonne 1111).

La même divergence se maintient durant tout le siècle. L'abbé Expilly est le seul, après Lamartinière, qui mette Charlieu dans le Lyonnais. (*Dict. de la France*, 1764, t. III, p. 262). Dumoulin (1767), *Géog. du royaume de France*, t. VI, p. 60) le place en Charolais et Robert de Hessein (*Dict. univers. de la France*, 1771, t. II, p. 218), en Beaujolais.

Au milieu même de cette discordance, il est un livre que j'ai cité en commençant, dont l'autorité est importante en cette matière et qui met constamment en Lyonnais Charlieu et son territoire; je veux parler de l'*Almanach de Lyon*, fait par des gens du pays, qui devaient par conséquent, mieux que d'autres, connaître la situation de Charlieu. Dans la collection de ces annuaires, qui embrasse environ la seconde moitié du dernier siècle, Charlieu est attribué, sans variation géographique, au Lyonnais (1). Dès lors, on se demande quelle raison les auteurs des almanachs ont eue, de plus que les géographes, leurs prédécesseurs ou leurs contemporains, de mettre Charlieu en Lyonnais avec une persistance et une assurance capables d'en imposer? Examen et recherches faits, on est embarrassé pour dire sur quel fondement ils ont basé cette situation. Assurément, quand ils disent que

(1) Cependant deux de ces almanachs, ceux de 1754 et de 1759, semblent se contredire en parlant de la châtellenie. Ils disent, comme l'intendant d'Herbigny, dans son mémoire cité ci-devant, qu'elle *faisait anciennement partie du Lyonnais* mais qu'elle a été unie, en 1320, au bailliage de Mâcon, d'où semblerait résulter qu'elle ne faisait plus en 1754 et 1759 partie du Lyonnais; ni, par conséquent, la ville qui s'y trouvait comprise.